

Le bruit en milieu de travail

Cris, rire, jouets bruyants, des sons qui font souvent partie du quotidien des travailleuses et travailleurs en service de garde. La durée de l'exposition au bruit n'est certes pas la même pour tous mais elle est bel et bien présente. Y a-t-il des moyens pour améliorer la qualité de l'environnement de ces travailleurs ?

L'association paritaire pour la santé et la sécurité du travail et la [Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail](#) (CNESST) s'est penché sur le sujet :

Les effets du bruit

Il augmente le stress, la fatigue et l'irritabilité. Il a aussi une répercussion sur la communication, le sommeil, la santé, le comportement et la performance.

Niveau de bruit

Les normes émises par la réglementation québécoise (RSST) fixe les limites d'exposition quotidienne à 90dBA pour 8 heures par jour. Des études démontrent qu'en moyenne les travailleuses et travailleurs en service de garde reçoivent jusqu'à 74dBA quotidiennement. Bien que la limite ne soit pas atteinte, il y a certainement place à amélioration.

Piste de solution

- Installation de tuiles acoustiques sur toute la surface des plafonds.
- Installation de panneaux absorbant sur 20% de la surface des murs. Les panneaux sont installés sous forme d'une bande continue de 61 cm (24 po) de hauteur dans le haut des murs.

Quelques trucs

- Ne pas installer un service de garde à proximité d'importantes sources de bruit (autoroutes, aéroport, industries).
- Éviter les aménagements à air ouverte.
- Diminuer le nombre d'enfants dans le local.
- Baisser la voix pour s'adresser aux enfants, ce qui les incite à parler moins fort à leur tour.
- Prioriser l'achat de jouet moins bruyant.
- Favoriser des barrières acoustiques mobiles (divan, fauteuil, paravent).
- Installer des rideaux épais.
- Placer des balles de tennis aux pattes des chaises.
- Placer des tapis de style styromousse sur les planchers.
- Fixer des tampons de feutres autocollants sur les portes d'armoires.

Résultat

Les résultats apportent:

- La réduction de la propagation sonore par absorption, grâce à l'installation des matériaux acoustiques.
- La réduction de bruit entraînée par le comportement des personnes : comme il y a moins de réverbération, les gens parlent moins fort.

CAPSULE SST # 17

S'il y a lieu, veuillez compléter un formulaire de constat de situation à risque.

